L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ÉTAT, DU CONSEIL-GÉNÉRAL ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.——NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 12 JUILLET 1843.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 61, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, sur un journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES une piastre par carré, de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans une annonce devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans, et personnes tenant magasins de détail, $60; les banquiers, Compagnies d'assurances et autres institutions publiques, les bureaux pour navires, bâtimens et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnements seront payés à l'année et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois et trois fois par semaine.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens-meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bureaux de placement &c. &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles seront payées par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils seront admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui sortent de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan, par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c. &c. seront portés en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs paieront $150.

LES ANNONCES de candidatures à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

STEAMER ENTRE NEW-YORK ET LIVERPOOL.

LE STEAMSHIP GREAT-WESTERN,
Commandant James Hosken, Lieut. M. R.
Partira en 1843, comme suit:

De N. York pour Liverpool	De Liverpool pour N. York.
Jeudi, 15 juillet,	Samedi, 17 juin
Jeudi, 31 août	Samedi, 5 août
Jeudi, 19 octobre,	Samedi, 23 septembre

Passage de New York à Liverpool, cent piastres et $5 de frais pour le maître d'hôtel.
Passage de Liverpool à New York, trente guinées et une guinée de frais de maître d'hôtel.
Les personnes demeurant à une distance, pourront en écrivant et en faisant parvenir la moitié du prix du passage, s'assurer les meilleures cabines non encore arrêtées.
Pour fret ou passage, s'adresser à
RICHARD IRWIN,
8 juin 94, Front street, New York.

CABOTAGE.

POUR BELOXI et tous les endroits de plaisance intermédiaires — Le paquebot régulier BRISTOL, capitaine J. J. Courtis, pilote J. M. C. Baker, partira du Lac à l'extrémité du railroad tous les mardis, jeudis et samedis matin après l'arrivée des chars de huit heures, touchant à la Baie St. Louis, Pas. Christian, Mississipi City et Beloxi et en retour il partira de Beloxi tous les mercredis et vendredis matin à neuf heures, et tous les dimanches, à trois heures; de Baie St. Louis à huit heures et de Pass Christian à six heures, de cette manière il évitera de voyager la nuit, excepté le dimanche soir.
Le Bristol a une dunette bien aérée et tire 2 pieds d'eau seulement. Aucune peine ni soins n'ont été épargnés pour satisfaire les passagers.
Le Bristol ira jusqu'à Pascagoula, à ses voyages de samedi.
CONNOLLY & WILSON, Agents,
11 juill—1m 41 Poydras.

POUR ST. LOUIS—Le superbe et nouveau steamer ALEXANDER SCOTT, capt. J. C. Swon, partira mercredi 12 courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, ayant des beaux aménagemens, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Poydras ou à
11 juil J. M. SHAW & Co. agents, 24 Poydras

MALLE DES ETATS-UNIS.
POUR BAYOU SARAH.
Le steamer BRILLIANT cessera, pour quelques semaines, ses voyages, afin de se faire réparer. Le steamer DE SOTO le remplace, partira comme d'ordinaire, les dimanches et mercredis, à ... heures. Le De Soto est maintenant prêt à recevoir du fret, au bout de la rue Conti, pour lequel ou passage on peut s'adresser à bord, au capitaine Jesse Hart, ou à W. H. AVERY, 85, rue Gravier
11 juil—6

POUR ST. LOUIS—Le steamboat BEN FRANKLIN, capitaine Casey, partira mercredi 12 du courant à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
CH. DOANE & Co.
10 juil 69 Poydras

POUR LA PAROISSE PLAQUEMINES ET LA BALIZE.
Le GOVERNOR YELL, capitaine Auguste Larose, partira pour les ports ci-dessus tous les mercredis à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la rue St. Louis, ou à JACQUES LAROSE, 71 Vieille Levée.
N. B. M. Jacques Larose ayant acheté de Martin Jourdan sa part et ses intérêts dans le Gov. Yell, M. J Larose se charge de l'entière administration de ce bateau. 8 juillet

PAQUEBOT entre la Nouvelle Orléans et la Balize—Le steamer FAME, capitaine Jourdain Martin, partira de la Nouvelle Orléans pour la Balize et toutes les places intermédiaires, tous les samedis matin, à 9 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue St. Louis, ou à DUDLEY & TEULADE,
24 juin 22, rue Toulouse.

PAQUEBOT REGULIER SUR LE LAC—pour la baie St. Louis, Pass Christian, Mississipi City, et Beloxi.—Le nouveau steamer basse pression et bon marcheur ELIZABETH, capt. Jos. Rollin, partira de l'extrémité du Rail Road Pontchartrain pour les endroits ci-dessus désignés, les mercredis après l'arrivée des chars de 8 heures du matin, et les samedis à 4 heures du soir. N. B.—On trouvera des sacs aux lettres aux hôtels Verandah et St. Charles, à l'Arcade ... et au magasin de ... Vivants & Co., Exchange place.
Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
DAVIES & GAINES.
4 juin 38, rue du Camp.

POUR LA MOBILE—Paquebot régulier deux fois la semaine—Tous les mardis et vendredis—Le beau paquebot à basse pression, CREOLE, capitaine James L. Day, ayant été construit expressément pour les voyages du lac, et possédant de beaux aménagemens, partira du bout du rail road Pontchartrain, tous les mardis après l'arrivée des chars de 2 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser au capt. à bord, ou à J & R. GEDDES, agents
2 dec 51, rue Commerce

POUR GALVESTON—Samedi 15 du courant—Le sloop CUTTER, capitaine Clark, partira comme ci-dessus. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord ou à
T. & S. TOBY & BOGERT.
12 juil 70 Camp

POUR GALVESTON (Texas)—Le brick SAM HOUSTON, partira positivement lundi prochain 17 du courant. Pour balance de fret ou passage ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord ou à
MERLE, BEYLLE & Co.
12 juil 45 Vieille Levée

POUR LA HAVANE—Le brick APALACHICOLA, capt. Brower, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à
A. CAPDEVIELLE & CUCULLU,
12 juil 74, Vieille Levée.

POUR TAMPICO—La goelette VIRGINIA ANTOINETTE, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
CAPDEVIELLE & CUCULLU,
30 juin 74, Vieille Levée.

CABOTAGE.

POUR NEW-YORK—Mercredi 12 du courant—Le brick WAHULLA, capt. A. H. Mulford, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret de 2 ou 300 balles, s'adresser à bord, vis-à-vis du marché à la viande ou à FOSDICK & BROTH.
5 juil 66, Camp.

POUR NEW YORK—La goelette CALLAO, capitaine Swasey, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à
1 juil BAILEY & BAXTER, 47 Commune

POUR NEW YORK—La goelette CASSIUS, capitaine Prescott, partira sous peu. Pour passage s'adresser à bord ou à
1 juil BAILEY & BAXTER, 47 Commune

POUR NEW YORK—Le navire MILO, capt Check partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
S & J. P. WHITNEY & Co.

POUR NEW YORK—Le navire STRAFFORD capt. Brewer, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis l'Hotel de la Monnaie, ou à FOSDICK & BRO.
24 juin 66, Camp

POUR NEW-YORK—La barque HOLLA, capt Pool, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes, ou à
21 juin FOSDICK & BROTH, 66 Camp

POUR NEW-YORK—Le navire ARABELLA, capitaine Rice, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE,
6 juin 93, Commune.

POUR BOSTON—Le navire ASTRACAN, capt Webster, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage s'adresser à
10 juin HARROD, DARLING & Co.

POUR PHILADELPHIE—La barque J. EMLEN capt. David L. Wilcox, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
4 juil G. H. ASHBRIDGE & Co. 97, Camp.

POUR NORFOLK, City Point et Richmond—Le brick DANTZ, capt. Woodard, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis le bassin triangulaire ou à S & J P WHITNEY & Co

POUR NORFOLK, City Point et Richmond—La goelette GILBERT HARTFIELD, capt. Smith partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
BAILEY & BAXTER,
1 juil 47 Commune

POUR NORFOLK, City Point et Richmond—Le brick LUCY ANN, capt. Snow, partira sous peu. Pour fret de 20 boucauts de tabac ou passage, s'adresser à BAILEY & BAXTER.
5 juin 47, Commune.

ON DEMANDE un bon navire pour New York dans la ligne de la Louisiane et de New York. En position immédiate. S'adresser à
6 juil HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp

ON demande un navire pour New-York, s'adresser à FOSDICK & BROTH.
8 juil 66, rue du Camp.

A VENDRE—Le beau brick goëlette ADA, de ... tonneaux, 2 ans d'âge, construit à Baltimore, ... doublé en cuivre, ... Ce bâtiment ... se trouve en face de la ..., s'adresser à
BLANCHARD, EIMER & Co.,
90, Bienville.

10 juil—1m BLANCHARD, EIMER & Co. 84, Bienville.

Ports d'Europe.

PASSAGE POUR LE HAVRE—Le beau navire fin voilier GENESEE, capt. Beck, pourra prendre six ou huit passagers de chambre. S'adresser à bord, vis à vis la presse Millaudon ou à L. H. GALE, 93 Commune.

POUR MARSEILLE—Passage seulement—La barque ..., capt. P. Blake, partira comme il est dit ci-dessus. Pour passage seulement, s'adresser à FOSDICK & BRO.
8 juil 66, Camp.
... s'affréter pour revenir, à des conditions avantageuses.

PASSAGE POUR NANTES—Le beau navire français de première classe VICTOR JACQUEMONT, capitaine Domingue, ci-devant capitaine du navire Zampa, partira ou le 10 juillet prochain. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord ou à L. GARNIER.
Ce navire est vis à vis la Presse d'Orléans. 27 juin—6

POUR LE HAVRE—Le navire PERSIAN, capitaine Robbins, partira sous peu. Pour passage à la chambre ou à l'entrepont, s'adresser à bord vis à vis la presse Millaudon ou à
1 juil LEVI H GALE, 93 Commune

POUR LE HAVRE—Le navire paquebot fin voilier MARENGO, capitaine Gray, ayant la plus grande partie de son chargement arrêté, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, ou à L. H. GALE,
6 juil 93, Commune.

POUR BORDEAUX—Le navire français, fin voilier, L'OSCAR, ayant presque tout son chargement à bord, partira positivement mardi prochain le 11 courant. Ayant de beaux aménagements pour encore dix ou douze passagers, s'adresser pour passage à JORDY & BRAZIER,
6 juillet—6 69 Royale

POUR BORDEAUX—Le beau navire français EULALIE, capitaine Thore, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira dans le plus bref délai. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à L. H. GALE,
24 jn 93, Commune.

POUR L'EUROPE—Le navire fin voilier PERDONNET, capt. Foote partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 97 Camp.
29 juin

POUR LONDRES—Le beau navire SWEDEN, capt. Homan, a besoin de 100 boucauts de tabac et partira de suite. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à S. & J. P. WHITNEY & Co.

POUR LONDRES—Le navire ASIA, capitaine Sears, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J A ASHBRIDGE, 97, Camp
13 juin

POUR LONDRES—Le navire NORMAN, capt. A. Kendick, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à S. & J. P. WHITNEY & Co.
9 juin

POUR LIVERPOOL—Le navire JOHN BARING, capitaine Michael, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à L. H. GALE,
11 juil 93, Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire A. 1. fin voilier SUSAN E. HOWELL, capitaine E. Bailey, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à
27 juin L H GALE, 93 Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire neuf et fin voilier ESPINDOLA, capt. Barstow, est en chargement et partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser au capt. à bord ou à S & J P WHITNEY & Co.
16 juin

POUR LIVERPOOL—Le navire SIR COLIN CAMPBELL, capt. Pentecost, partira sous peu de jours. Pour passage s'adresser à bord vis-à-vis le poteau No 7, 2me municipalité, ou à
15 juin LEVI H. GALE, 93 Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire SEVERN, capt Chester, partira sous peu. Pour fret de tabac ou passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY & Co.
14 juin

POUR BRISTOL (Ang.)—Le navire DUNCAN, capt. Putman, partira sous peu. Pour fret de 50 balles coton ou passage, s'adresser à bord ou à
4 juil BAILEY & BAXTER, 47 Commune.

POUR HAMBOURG—Le navire AMBASSADOR, capitaine Knight, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE,
21 juin 93 Commune

AVIS est par le présent donné à toutes personnes ayant des propriétés taxables dans la paroisse de Jefferson (Etat de la Louisiane) qu'elles soient résidentes ou non résidentes de la dite paroisse, que les taxes imposées conformément à la loi, par le Jury de Police de la paroisse de Jefferson, pour les années mil huit cent quarante-et-un (1841) et mil huit cent quarante deux (1842), seront dûes et exigibles le treize juillet prochain (1843), et que les taxes devront être payées dans un délai de trente jours à dater du dit treize juillet, au bureau du shérif, rue Jackson, entre les rues Rousseau et Fulton, ville de Lafayette, paroisse de Jefferson. Ledit bureau est ouvert depuis huit heures du matin jusqu'à six heures du soir. Il sera procédé contre toutes personnes qui négligeront de payer lesdites taxes dans le délai ci-dessus mentionné, conformément aux dispositions de l'acte de la Législature, intitulé: "Acte pour pourvoir, d'une manière plus efficace, au recouvrement des taxes de paroisse dans la paroisse de Jefferson, approuvé le 25 mars 1844."
MANUEL J. GARCIA,
13 mai—90 Collecteur des taxes de paroisse.

MAISON DE CAMPAGNE A LOUER.
Une MAISON de campagne située à Mandeville en face du lac, avec galerie et fenêtres vitrées, chambres à domestiques, cuisines, dépenses, &c., et possédant une source d'eau délicieuse. La propriété a environ 300 pieds de face sur 800 de profondeur, avec un bois de haute futaie et un verger, le tout entouré de pieux ... En un mot, c'est une ... délicieuse. On peut entrer immédiatement en possession.
Pour les conditions, s'adresser à M.
28 juin—6 3 L. S. PILIE, 75, rue Conti

LE soussigné ayant acheté le magasin No. 54 Vieille Levée, qu'occupaient F. B. Montamat & co. successeurs de J. Casse & co. il continuera le même genre d'affaires en connexion avec J. F. Bercier, associé ...
La raison sociale sera J. F. Bercier & co. ... la nouvelle société ... du public et de ses amis, cette même bienveillance accordée à ses anciennes maisons.
17 juin—30 FRANCISCO TIO.

BOIS, BOIS, BOIS.
BOIS de construction de toutes dimensions et planches embouvetées pour plancher, constamment en mains et à vendre à bas prix pour du comptant au moulin de De Pouilly, encoignure St. Pierre, Villeré et Promenade Condé. Les ordres laissés audit moulin, seront exécutés aux plus bas prix et remplis dans le plus bref délai.
17 juin

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
MUNICIPALITÉ No. UN.
Ordonnance concernant les Bons Municipaux.

ATTENDU que ce Conseil désire ardemment voir retirer de la circulation les Bons de cette Municipalité payables au porteur sans avoir recours à un nouvel impôt, et attendu que le comité des finances est d'opinion, qu'aussitôt la rentrée de la circulation des Bons municipaux, une stricte économie, les revenus de cette municipalité suffiront grandement au rachat de ses obligations; en conséquence votre comité a cru devoir soumettre à votre considération les résolutions suivantes, lesquelles il espère ... au trésorier des Bons municipaux, qu'il ... échanger contre des certificats payables à un an, et portant intérêt à raison de dix pour cent l'an, et d'une dénomination qui ne soit pas moindre de cinq cents piastres.
Résolu que le Trésorier des Travaux Publics et Améliorations, soit et demeure autorisé à émettre des certificats signés par lui et contresignés par le Trésorier du Département de la Police, lesquels devront être échangés pour des bons municipaux, pourvu cependant que la dénomination des certificats ne soit pas moindre de cinq cents piastres.
Il est de plus Résolu que tous détenteurs de tels certificats ne pourront réclamer que les intérêts d'une seule année, quelque soit le temps écoulé depuis l'échéance respective de ces certificats.
Il est de plus Résolu que la présente résolution n'aura d'effet que pendant les deux mois qui suivront le jour de sa promulgation.
Il est de plus Résolu que les bons municipaux reçus en échange des certificats devront être immédiatement détruits en présence du comité nommé à cet effet.
(Signé) PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 21 Juin 1843
(signé) WM. FRERET, Maire.
Nouvelle Orléans, le 26 juin 1843.
27 juin—12

AVIS—Il y aura jeudi prochain 13 de juillet courant, à 7 heures 1/2 du soir, dans les appartements attenant à la Salle St. Louis, une réunion générale des membres composant la Société Française de Bienfaisance et d'assistance mutuelle. L'assemblée se tiendra sous le maillet de M. P. Soulé président de l'association. Il y sera traité d'affaires importantes et on sollicite zèle et ponctualité de la part des sociétaires.
Par ordre du Président.
LONG DUPLAN,
10 juillet—3 Secrétaire général

CHAPEAUX gris de Russie, à vendre à bas prix, par
24 juin FROST & Co. 10 Magasins

BOTTES, Brodequins et Souliers, en débarquement du navire Lancaster, à vendre par
24 juin FROST & Co. 10 Magasins

PAPIER à enveloppe, grande largeur, à vendre par
24 juin FROST & Co. 10 Magasins

FARINE—200 barils superfine, marque des boulangers, à vendre en magasin par
28 jn PRICE & FROST, 20, Poydras.

FARINE—300 barils farine superfine, d'Alton Mills à vendre par HEWITT, HERAN & Co.
23 juin 65, Camp

BOEUF prime et No 1 à l'inspection à vendre par HEWITT, HERAN & Co
23 juin 65, Camp

CHAPEAUX de latanier en sacs de pitre, à vendre par
24 juin JOSEPH PRATS, 27 Toulouse.

TRAITES sur la Havane, à courte vue, à vendre par
21 juin JOSEPH PRATS, 27, Toulouse.

FARINE—100 barils farine fine et commune, en débarquement du bateau à vapeur Belle of Arkansas, à vendre par HULLEN & WOODRUFF,
21 juin 60, Camp.

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Althrop, de Marseille,
100 demi-barriques vin de Grosset de 32 et 34 gallons chaque
50 paniers huile en bouteilles de 24 onces.
J. F. BERCIER & co,
30 juin 54 Vieille Levée

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire l'Eulalie, de Bordeaux,
62 barriques vin rouge de Montferrant
15 do do St. Estèphe, No. 1.
10 do do St. Emilion, vieux.
10 do do Léoville, vieux.
3 balles bouchons demi-longs, fins.
J. F. BERCIER & co,
30 juin 54 Vieille Levée

IMPORTATION récente d'Espagne—Dernièrement reçu par le navire Adolfo, de Cadix, les articles suivants qu'on vend soit à bord, soit au magasin du consignataire:
500 jarres huile d'olive, 160 barils vin de Malaga sec, 25 do de doux, 26 barriques do. 10 barils poires sèches, 10 de graines des Canaries, 10 de poivre rouge, 75 barillets olives, 49 demi do. 28 livres safran, 150,000 bouchons en sacs de 150 chaque, 200 sangsues.
JOSE ROBERT Y GIRONA,
10 juil—3 34, Commune.

CERISES à l'Eau de vie et Liqueurs:
40 caisses Cerises de Gueland, premier choix,
20 do Marasquino superfin,
en débarquement du navire Queen Victoria, du Havre, à vendre par H. DE GOER & RIFFLAND,
10 juil 39, rue de Chartres.

BOTTES, Souliers et Brodequins—1000 caisses formant un assortiment complet, à vendre par
1 juil R. O. HOBBS, 12 Douane

MARCHANDISES DIVERSES—27 barils porc clear, 22 do. mess soft, 7 do. épaules et têtes, 41 do. ..., 13 do. porc M. O.—30 barillets et 30 jarres beurre frais de l'Ouest, actuellement débarqué—4 barils haricots blancs—20 barils bajoues,—5 barils alcool supérieur 40 ... de la preuve,—10 do. vieux whiskey de Bourbon,—150 barils farine superfine—20 barriques bacon, jambons, plats côtés et épaules,—9 tierçons jambons ... barils jambons enveloppés—410 barillets ... à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
6 juil 44 Poydras

HUILE d'Olive—150 paniers en débarquement du navire Althrop venant de Marseille, à vendre sur la levée et en magasin par J. E. LOREILHE, enc. Royale et Douane.
26 jn

VIN de Marseille—Un lot en barrique, qualité supérieure en débarquement du navire Althrop venant de Marseille, à vendre chez J. E. LOREILHE, enc. Royale et Douane.
24 jn

HUILE DE LIN, &c.—20 barils huile de lin, 10 barils térébenthine, 6 barils vernis à copal, à vendre par P. CUSACHS, Au coin des rues Condé et St. Philippe.
8 juil

CHAPEAUX—Un grand assortiment de différentes descriptions, à vendre par
10 juil FROST & Co, 10, Magasins.

TRAITES sur Cuba, à vendre par A. DUROND
21 juin

TRAITES sur la Havane, en sommes au gré des acheteurs, à vendre par J. M. LAPEYRE, 20 St. Louis.
19 juin

CHANGE sur Paris—Une traite de 1,000, à 30 jours de vue, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 45 Vieille Levée
12 jn

TRAITES sur Philadelphie, à vendre par S & J P WHITNEY & Co.
3 juin

TRAITES sur Boston, à vendre par S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.
27 mai

TRAITES sur Boston, à vendre par L. H. GALE, 93, Commune
30 mai

TRAITES sur Boston, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49 Commune
26 m

TRAITES sur Boston, à vendre par S & J P WHITNEY & Co.
21 mai

CHANGE sur Boston, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49, Commune
16 mai

TRAITES sur le Nord, payables à Boston, à vendre par L. H. GALE, 93 Commune
23 mai

TRAITES sur Boston, à vendre par L. H. GALE, 93, Commune.
1 mai

CHANGE sur Boston, à vendre par HARROD, DARLING & co. 49 Commune
6 mai

TRAITES sur New York à 60 jours de vue, à vendre par FOSDICK & BROTH, 66 Camp
3 mai

TRAITES sur la Havane, à vendre par JOSEPH PRATS, 27 Toulouse
24 juin

TOILE D'EMBALLAGE de l'Inde, à vendre par FOSDICK & BROTH., 66 Camp
8 mai

OR américain, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp.
3 juin

OR américain, à vendre par SCHMIDT & Co, 25, rue Bienville
17 juin

PIECES de cinq francs—fr. 20,000 à vendre par GEO. GREEN & BROTH. 83, Gravier.
14 jn

DOUBLONS espagnols et patriotes à vendre par J. ALBERT, 22 St. Louis
22 mai

DOUBLONS mexicains et espagnols, à vendre par J M LAPEYRE, 17, Conti
28 av

DOUBLONS—50 doublons Espagnols à vendre par MERLE, BEYLLE & co. 45 Vieille Levée
3 mai

CHAPEAUX—150 caisses différentes descriptions, à vendre par FROST & Co. 10, Magasins. 5 jn

FEUTRES—30 caisses qualités assorties, à vendre par FROST & Co 10, Magasins.
5 jn

CAFÉ Laguayra, à vendre par GEO. GREEN & BROTH. 83, Gravier.
6 juin

VIN de Muscat, liqueurs françaises, à vendre par GEO. GREEN & BROTH. 83, Gravier.
5 juin

CAFÉ de Rio, à vendre par SCHMIDT & Co. 25 Bienville

GRAISSE—150 barillets et 40 barils primé, à vendre par C. DOANE & Co 69, Poydras
1 juin

TABAC en feuille, de la Havane, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24 Vieille Levée
30 juin

THÉS—300 caisses différentes descriptions, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24 Vieille Levée
30 juin

FERBLANC—900 caisses Pontpool, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24 Vieille Levée
30 juin

ETOUPE—200 balles de Russie, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24 Vieille Levée
30 juin

CLOUS—200 barriques fer de Suède, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24 Vieille Levée
30 juin

BOUTEILLES—300 paniers à Madère, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24 Vieille Levée
30 juin

TABAC de la Havane, à vendre par J M LAPEYRE, 20 St. Louis
20 juin

VINS de Madère et d'Oporto, à vendre par J. M. LAPEYRE, 20, St. Louis
20 juin

CIGARES de la Havane, à vendre par J. M. LAPEYRE, 20, St. Louis
20 juin

GRAINES pour oiseaux, à vendre par J. M. LAPEYRE, 20 St. Louis
28 juin

BOIS de Campêche à vendre par J. M. LAPEYRE. 20 St. Louis
20 juin

PORC—160 barils à l'inspection, à vendre par DOANE & Co., 69 Poydras
20 mai

PIPES A EAU—30 pipes à cercles de fer, à vendre par FOSDICK & BRO., 66, Camp.

CAMBUSES—2 cambuses pour navire, à vendre par FOSDICK & BRO, 66 Camp

SOULIERS—6 caisses à vendre à bas prix par FOSDICK & BROTH., 66 Camp

WHISKEY—75 barils rectifié, à vendre par JOHN K SHAW & Co., 24, Poydras
27 mai

CORDAGE de Manille—100 rouleaux à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 43, Gravier
26 jn

ARROW ROOT—15 barriques à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 43, Gravier
26 jn

THÉ—300 caisses différentes descriptions, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 43 Gravier
26 jn

CLOUS—300 barriques de Boston, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 43 Gravier
26 juin

PORC mess et primé, à vendre par CH. DOANE & co, 69 Poydras

JAMBONS—20 barriques à vendre par C. DOANE & Co. 69, Poydras
21 juin

TABAC—60 caisses à bas prix, à vendre par CH. DOANE & Co. 69 Poydras
23 juin

CORDES d'emballage—30 rouleaux à vendre par CH. DOANE & Co. 69 Poydras
23 juin

CAFÉ de Rio en magasin, à vendre par WM. FREHN, 56 Douane
15 juin

JAPEK et damassé—Un assortiment à vendre par WM. FREHN, 56 Douane
15 juin

CIDRE de Boston—100 caisses à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 43 Gravier
13 mai

CHANGE sur la Havane, à courte vue, à vendre par PRATS & HERNANDEZ, 27, Toulouse
10 mai

CHANGE sur Paris, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co., 21 Bienville
28 mai

FICELLE d'emballage du Kentucky, à vendre par GEO. GREEN & BRO., 83, Gravier
13 juin

COTON bleu indigo—8 caisses, à vendre par GEO. GREEN & BRO., 83, Gravier.
13 juin

PIERRE à filtrer de Madère à vendre par GEO. GREEN & BRO., 83, Gravier
13 juin

CHAPEAUX goudronnés, à vendre par FROST & Co. 10, Magasins.

CAFÉ de la Havane, fin vert, à vendre par MANUEL BLASCO, 36, Commune
1 juin

COTONNADE à vendre en magasin, par Wm. PREHN & Co. 56 Douane

HUILE d'Ours—Un baril superfine, à vendre par J. U. LAVILLEBEUVRE, 149, Commune
19 mai

SALARATUS—31 barriques du Nord, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 43 Gravier
23 mai

GENIÈVRE de Hollande, à vendre par MANUEL BLASCO, 36 Commune
29 mai

CAFÉ de Rio, différentes qualités, à vendre en magasin par GEO. GREEN & BROTH. 83, Gravier. 25 mai

SACS en pitre, à vendre par GEO. GREEN BROTH. 83, Gravier.
25 mai

SERINGUES—200 Seringues assorties à vendre par AUGUSTE MOLIER, 90 St. Louis
27 juin

VERRE à vitres de toutes grandeurs, à vendre par J. ALBERT, 22 St. Louis
27 mai

FERBLANC, à vendre par A. GORDON, WYLIE & co.
6 juin

TOILE blanche pour chemises—40 caisses 7/8 de Hamilton, en débarquement, à vendre par HARROD, DARLING & Co.
13 juin 49, Commune

MARBRE—150 pieds, à vendre par J. W. STANTON & Co. Encoignure Magasins et Lafayette
2 juin

PEINTURES—20 barillets et 9 caisses de 15 à 40 livres et 40 barils blanc commun et couleur d'or, à vendre par J. W. STANTON & Co. Encoignure Magasins et Lafayette
2 juin

PIERRES—800 pieds toutes parées pour banquettes et gouttières, à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins
6 juin

HUILE de graisse—12 barillets très supérieure, à vendre par FOSDICK & BROTH. 66, Camp
9 juin

FER pour cercles, anglais, assorti, à vendre par A. GORDON, WYLIE & co.
6 juin

MARCHANDISES pour le marché du Mexique—Platillas, crass, bretagnes, indiennes, etc., à vendre par A. GORDON, WYLIE & co.
6 juin

MAIS—400 sacs en débarquement et à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp
6 juin

PORC primé à l'inspection, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp
6 juin

BACON—Plats côtés et épaules, en débarquement et à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp
6 juin

BOIS de Campêche, à vendre par J. M. LAPEYRE, 20, St. Louis
5 juin

BARRIQUES à eau, cerclées en fer, à vendre à bord du navire Clinton, par S & J P WHITNEY & Co.
2 juin

CHANVRE roui du Kentucky, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 26, Poydras.
3 juin

CHAPEAUX de feuille de Palmier de toutes grandeurs et qualités, à vendre par R. O. HOBBS, 12, Douane.
2 juin

AMANDE sans coque—30 caisses de 25 livres chaque, à vendre par MANUEL BLASCO, 28, Poydras.
1 juin

LIQUEURS—20 pipes genièvre de Hollande, "ancre"; 15 1/2 pipes eau de vie de Cognac Otard, Dupuy & Co. 10 barils eau de vie de Pêche, à vendre par
7 jn NORCROSS & FOSDICK, 43, Gravier

HUILE de Palmachristy—20 barils actuellement en déchargement et à vendre par CH. DOANE & Co. 69 Poydras
7 juin

BACON—20 barriques jambons et épaules en magasin, à vendre par C. DOANE & Co.
7 juin 69, Poydras

PANTOUFLES en cuir et maroquin—20 caisses pour hommes, à vendre par FROST & Co, 10, Magasins
7 juin

DE l'emmagasinage peut être pris dans un magasin à l'épreuve du feu, très convenablement situé, en s'adressant à HARTWELL & KIDDER, 44, Poydras.

SACS en pitre, cordages de Manille, haussières et autres cordages de toutes grosseurs, à vendre par GEO. GREEN & BROTH, 83, Gravier.
6 juin

MACHINES à nettoyer le coton, améliorées, de Carver, à vendre par GEO. GREEN & BROTH. 83, Gravier
6 juin

WHISKEY—10 barils vieux whiskey de Bourbon, article supérieur, à vendre par HARTWELL & KIDDER, 44, Poydras
6 juin

GRAISSE—76 barils à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 45 Vieille Levée
6 juin

HUILE d'olive—100 paniers Plagniol en bouteilles de 24 onces, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co. 11 et 13 St. Louis
26 mai

VIEUX whiskey Bourbon—16 barils qualité supérieure à vendre en magasin par DARAN, QUEYROUZE & Co. 11 et 13 St. Louis
26 mai

BOTTES, souliers et brodequins—65 caisses reçues par le navire Timothy Pickering de Boston, à vendre par R. O. HOBBS, 12, Douane.
1 juin

GRAINE DE LIN et Cire d'Abeille—30 barils en débarquement du steamboat Ben Franklin, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 45 Vieille Levée
1 juin

CORDE D'EMBALLAGE—50 rouleaux du Missouri, en débarquement du steamboat Yazoo, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 45 Vieille Levée
1 juin

SARDINES—500 boîtes Sardines à l'huile, à vendre à très bon marché par VALETON FRERES, No. 22 rue St. Charles, sous le Verandah
1 juin

A VENDRE, en débarquement du navire Talma, venant de Bordeaux, 36 barriques Vin rouge, 36 barils Vinaigre blanc, et 8 barils Vin blanc.
13 mai CH. DUFOUR, 11 Conti

ARTICLES pour la pêche—Un assortiment général à vendre en magasin, par W. A. RYAN, 48 Chartres
24 mai

VIN blanc de Sauterne—40 demi barriques qualité supérieure, à vendre par J. E. LOREILHE, enc. Royale et Douane.
28 jn

BOIS de Teinture—60 quintaux fustic, en débarquement et à vendre par A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 74, Vieille Levée.
30 juin

PORC—100 barils mess, 40 do M. O. 50 dito mess mou, 50 do primé, 10 dito primé à l'inspection, à vendre par LINDLEY & RUSSELL, 93, Tchoupitoulas.

BOEUF—150 barils prime, 50 do mess prime, 20 demi barils mess, à vendre par LINDLEY & RUSSELL, 93, Tchoupitoulas.
23 juin

GRAISSE—40 barils graisse ferme, en magasin et à vendre par LINDLEY & RUSSELL, 93, Tchoupitoulas.
24 juin

BOTTES, Souliers et Brodequins—Un assortiment général en débarquement des navires Lionel ... et J. A. Lancaster, à vendre par FROST & Co. 10 Magasins.
27 jn

BRODEQUINS, Russett, 1ère qualité pour hommes, à vendre par FROST & Co. 10 Magasins.
23 jn

BOTTES, Souliers et Brodequins, en débarquement de la barque Lancaster, convenables pour la ville et la campagne, à vendre à bas prix pour du comptant par A. F. DUNBAR & Co, 19, rue de la Douane
23 juin

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.
DEUX CENTS caisses comprenant un bel assortiment, en magasin et à vendre à bas prix, pour cash, par J. H. FELT, 14 Magasins
24 juin

BRODEQUINS de Russet—Quelques caisses de brodequins cuir tanné avec du chêne, en magasin et à vendre par J. H. FELT, 14 Magasins
27 juin

WHISKEY—200 barils rectifié, en magasin et à vendre par T. & S. TOBY & BOGERT, 70 Camp
22 juin

MIEL—400 gallons de la Havane, à vendre par petite quantité par E. TROISGROS, 46 Vieille Levée
19 juin

CAFE, SUCRE & TABAC—150 caisses sucre blanc et brun, 432 sacs café prime vert, 27 balles tabac en feuilles, en débarquement du steamship Alabama, à vendre par E. TROISGROS, 46 Vieille Levée
19 juin

VIN de Madère de Marseilles—50 1/4 barriques à vendre en magasin par DARAN, QUEYROUZE & Co. 11 et 13, rue St Louis
19 jn

VIN de Marseilles—200 barriques en débarquement de la barque Eleonor, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co. 11 et 13, rue St. Louis.
19 jn

SAVON—100 caisses marques Winchester, à vendre en magasin par DARAN, QUEYROUZE & Co. 11 et 13, rue St. Louis.
19 jn

CHAUX—50 barils Newark qualité supérieure, à vendre par GEO. HARRISON, 67, Tchoupitoulas
19 mai

PORC—Mess et Prime, à vendre par HARTWELL & KIDDER, 44, Poydras
17 juin

AMANDES amères—2 barils en débarquement de la goelette Belle, de la Havane, à vendre par MANUEL BLASCO, 36, Commune
17 juin

PETITS POIS—240 demi-boîtes petits-pois de J. Colin de Nantes, en bon ordre à vendre par J. ALBERT, 22, St. Louis
17 juin

CHAUX de Thomaston—100 barils chaux de Thomaston, à vendre par G. BEDFORD, 47, Commune
17 juin

BEURRE frais de Goshen—12 barillets de choix, fait en mai, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49, Commune
17 juin

HUILE de graisse—11 barils très supérieure, à vendre par FOSDICK & BROTHERS, 66 Camp
15 juin

PLOMB—3,000 saumons, à vendre par HEWITT, HERAN & co, 65 Camp
15 juin

BOEUF, à l'inspection, à vendre par HARTWELL & KIDDER, 44 Poydras
14 juin

PORC, à l'inspection, à vendre par HARTWELL & KIDDER, 44, Poydras
14 juin

ALCOHOL—10 barils, 5 ... à vendre par HARTWELL & KIDDER, 44 Poydras
14 juin

TAMARIN—176 fréquins tamarin, en débarquement du brick Ada de la Martinique, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co, 21 Bienville
14 juin—6

BOTTES, Souliers et Brodequins—231 caisses actuellement en débarquement de la barque Lyon et le Patrick Henry, à vendre à bas prix par A. F. DUNBAR & Co
14 ju

MAQUEREAUX—50 barils No. 1, 2 et 3, en débarquement du navire Auburn, à vendre par GEO. HARRISON, 67, Tchoupitoulas

BEURRE—10 fréquins nouveau Goshen, en débarquement aujourd'hui du navire Auburn, à vendre par GEO. HARRISON, 67, Tchoupitoulas

THÉ—10 demi caisses et 31 ... de 6 et 13 livres, poudre à canon et impérial, convenables pour la campagne, en débarquement du navire Auburn, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins
15 juin

EPICES—Jamaïque poivre moulu, 25 do. gingembre 40, 15 barillets do. en débarquement de la barque Patrick Henry, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins
15 juin

BRODEQUINS—1200 caisses Russett, reçues par le bâtiment Lion, à vendre par FROST & Co, 10, Magasins
17 juin

SOULIERS—Un assortiment complet pour dames et enfants, à vendre par FROST & Co, 10, Magasins
13 juin

CORDAGE de Manille et cables de différentes dimensions et grosseurs, à vendre par GEO GREEN & BROTH, 83, Gravier
13 juin

PARAPLUIES—30 caisses soie et gingham, 60 et 34 pouces, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins
10 juin

INDIENNES, toiles à chemises—10 caisses à diverses garances, deux et trois couleurs, et 31 balles toile de coton pour chemises, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins
10 juin

CHOCOLAT espagnol—10 caisses doux à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins
10 juin

LAINE mexicaine—200 balles, à vendre par R D BLOSSMAN, 86, Bienville
10 juin

VIN DE CHAMPAGNE—40 caisses de qualité supérieure, à vendre à bas prix pour clore une consignation par R D BLOSSMAN, 86, Bienville
10 juin

FIL à coudre—Fil en bobines, coton en pelotes et en bottes, ayant droit au debenture, à vendre par R D BLOSSMAN, 86, Bienville.
10 juin

PORC—270 barils mess, 190 do. M. O. 25 blancs et 6 ... convenable pour habitation à l'inspection ..., à vendre par PRICE & FROST, 20, Poydras.

ETOFFES pour moustiquaire—à vendre en magasin par Wm. PREHN & Co, 56 Douane
1 juin

MAIS—270 balles et 200 sacs en débarquement du ... Island, à vendre par C. DOANE & Co 69, Poydras
1 juin

CHEVROTINES—Chevrotines de New York, à vendre par J ALBERT, 22, rue St. Louis
1 juin

ARDOISES, communes, vicomtesses à vendre par WM. PREHN & Co. 56 Douane
1 juin

CONFITURES de la Havane—20 caisses confitures assorties, à vendre par VALETON FRERES, No. 22 rue St. Charles, sous le Verandah
1 juin

AVIS—Toutes sortes de provisions pour personnes qui partent, se vendent à bon marché chez les soussignés. VALETON FRERES, No. 22 rue St. Charles, sous le Verandah
1 juin

LES soussignés continuent à fournir ... bouteilles de vin de Bordeaux pour $1. VALETON FRERES, No. 22 rue St. Charles, sous le Verandah
1 juin

GRAISSE—300 barillets, 11 barils et 12 demi do. à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 26, Poydras
5 juin

PLOMB de chasse de N. York, 'Toute' numéros assortis à vendre à prix réduits, par J. ALBERT, 22, rue St. Louis
27 mai

EAU-DE-VIE—Très vieille eau-de-vie de Cognac de Champagne, des marques Castillon et Lecoq, cataloguée 4me preuve de J. J. Dupuy, à vendre par J. ALBERT, 22 St. Louis
27 mai

MARCHANDISES pour les marchés du Mexique—30 balles drilles 27 et 29, manufacture Bezerald Mills à vendre en magasin par WOOD & SIMMONS, 53, Magasins
19 mai

PORC et Boeuf—6 barils porc M. O. barils boeuf primé, 6 ... 6 1/2 do mess, en magasin à vendre par WOOD & SIMMONS, 53 Magasins
19 mai

TABAC en feuille de Cuba et de la Havane, à vendre en magasin par E. TROISGROS, 46, Vieille Levée
26 mai

TOILE à voile de Russie, d'Angleterre et de la manufacture de Paterson, New Jersey, E. Unis, à vendre par J. ALBERT, 22, St. Louis
27 mai

FARINE—200 barils des moulins de St. Louis, en débarquement du steamboat Hail Columbia, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp
25 mai

CHANVRE—41 balles en débarquement du steamboat Congress, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp
21 mai

GELEE et Pâte de Guaba, récemment arrivés et à vendre par MANUEL BLASCO, 36, Commune.
1 juin

GENIÈVRE—6 pipes genièvre de Hollande de la marque du ... steamboat, ayant droit au drawback, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co. 11 et 13, St. Louis
28 mai

20 huitièmes de pipe champagne Brandy, vieux, 10 demi do. Cognac 4e preuve, 15 quarts do. do. à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co. rue St Louis Nos. 11 et 13
25 mai

10 SURONS indigo pour cotonnade, qualité supérieure, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co. Nos. 11 et 13, rue St. Louis.
25 mai

CAFÉ—40 sacs Café Rio; 40 do Havane, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co. rue St Louis, Nos. 11 et 13.
26 mai

FARINE—100 barils superfine, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co. 11 et 13 St Louis
26 mai

BOUTEILLES à vin de Bordeaux—57 paniers à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co. 11 et 13, St. Louis
26 mai

TOILE superfine pour chemises.—30 balles écrues en débarquement du brick Timothy Pickering, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins
30 mai

TABAC—200 balles en feuille du Kentucky, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 26, Poydras.
26 mai

WHISKEY—Rectifié de Cincinnati, à vendre par SCHULTZ, HADEN & LEACH, 26, rue Poydras
26 mai

ROUES de charrettes—Un grand assortiment d'articles, convenables pour habitation, constamment en mains, à vendre par J. D. DENEGRE, 16 Douane
10 av

BEURRE—21 fréquins de Goshen, Orange County en débarquement du navire Newark, à vendre par GEORGE HARRISON, 67, Tchoupitoulas.
6 juin

FROMAGE—500 caisses de Goshen, excellent article en magasin, à vendre par GEORGE HARRISON, 67, Tchoupitoulas.
6 juin

SEL 2,000 gros de Liverpool, en magasin à vendre par GEO. HARRISON, 67, Tchoupitoulas.
6 juin

THE—100 demi caisses Pouchong, Souchong et Impérial en magasin et à vendre par GEORGE HARRISON, 67, Tchoupitoulas.
6 juin

BOTTES, Souliers et Brodequins—224 caisses en débarquement du navire Prairie et de la barque Charles William, formant un assortiment général convenable pour la ville et la campagne, et à vendre à bas prix pour du comptant par A F. DUNBAR & Co.
30 juil

TAMARINS au sirop—24 fréquins Tamarind, reçus de la Martinique, à vendre par VALETON FRERES, No 22 rue St Charles, sous le Verandah
30 juil

DROGUERIES—1560 liv. moutarde noire et blanche nouvelle récolte, 2000 liv. orge perlée, 100 liv. camphre raffiné, 500 liv. gomme sénégale belle, 410 liv. arrow root, 300 liv. manne en sorte, 50 barils graine de lin, 6 barils casse, 90 barils tamarin, à vendre à bon marché par P. CUSACHS,
6 juil Au coin des rues Condé et St. Philippe.

Nouvelle-Orléans:
MERCREDI MATIN, 12 JUILLET 1843.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS
HENRY CLAY.

Colonel Johnson.—Les partisans de MM. Calhoun et Van Buren, tout occupés à faire valoir les titres de leurs candidats respectifs, paraît avoir oublié un homme, qui, pour n'être pas tout à fait au niveau des deux premiers, n'en possède pas moins un bon nombre de chauds partisans, et qui travaille avec une telle activité son élection dans la partie du pays où il a de grandes chances pour l'emporter, qu'il devient réellement un concurrent dangereux pour ses frères en démocratie, ou tout au moins pour l'un d'eux. Nous voulons parler du colonel Richard M. Johnson. "Old Tecumseh", dit-on, déclare qu'il ne se retirerait que devant M. Van Buren, et devant M. Van Buren seul! Si donc la Convention nationale ne tient pas compte des prétentions du sage de Lindenwold, le colonel Johnson ne négligera aucun moyen d'assurer sa propre nomination. C'est un rude jouteur que ce vieux soldat, et l'on ne s'en débarrasse point aisément. Il est grandement populaire dans l'Ouest. Déjà dans l'Arkansas et le Kentucky il a été désigné pour la candidature présidentielle; et il en sera sans doute de même dans l'Illinois, l'Indiana et le Missouri. Dans la Pennsylvanie il sera le second choix de la démocratie; ni M. Calhoun, ni M. Van Buren n'ont de chances réelles dans cet Etat, et quand la délégation Pennsylvanienne verra qu'elle doit renoncer à M. Buchanan, elle se rejetera sans nul doute sur le colonel Johnson. Dans l'Ohio, il compte aussi de nombreux amis, et telle circonstance peut se présenter qui lui obtienne la préférence des locofocos. En tout état de cause, le brave colonel se présentera à la Convention avec 45 voix en sa faveur, et si par hasard il y réunissait celles de la Pennsylvanie et de l'Ohio, il aurait à peu près la moitié des voix. Les dissensions des Van Burenistes et des Calhounistes ne peuvent lui nuire; loin de là, elles pourraient fort bien lui profiter. Dans tous les cas, il est nécessairement appelé à jouer un rôle important dans la Convention, soit en y assurant, comme il semble s'y être engagé, le succès de M. Van Buren, soit en contrebalançant celui de M. Calhoun.

Grande vente de Sheriff.—La vente des valeurs de portefeuilles appartenant à la Compagnie de la Banque des Etats-Unis, saisies à la requête des Etats-Unis d'Amérique, a commencé hier à la Bourse St. Louis, par le ministère du shérif de la Cour de Commerce, et a donné le résultat suivant que nous publions persuadés qu'il ne sera pas sans intérêt pour grand nombre de nos lecteurs.

Cette vente sera continuée aujourd'hui et les jours suivants, jusqu'à conclusion.

☞ Pour la désignation des effets par ordre de numéros, voir l'avis publié hier dans l'Abeille.

Numéros	
1	$ 27,200
2	11,100
3	13,200
4	5,550
5	30,000
6	25,100
7	24,500
8	16,600
9	3,455
10	6,000
11	2,050
12 et 60	37,500
13	1,075
14	4,600
16	8,500
	$ 215,660

Explosion Sous-marine.—Le professeur Grant annonce pour demain soir, entre quatre et cinq heures, une nouvelle expérience qui sans doute sera plus heureuse que la première. Elle se fera en face d'Alger.

Marine.—La corvette française la *Brillante*, commandée par M. Regnaud, est arrivée le 4 courant à Pensacole, venant de Vera-Cruz par la voie de Galveston.

Le docteur Norvell, maître de poste de St. Jean-Baptiste, excellent et digne fonctionnaire qui, pendant cinq années d'exercice, avait su se concilier tout le monde, vient d'être destitué par le président, pour faire place à l'un des membres du parti locofoco. Cette destitution a été vivement sentie dans une paroisse où le docteur Norvell ne comptait que des amis.

Wisconsin.—Le gouverneur de ce territoire, Doty, contre lequel on élevait des griefs assez sérieux, vient d'être remplacé par M. Bowne du comté de Jefferson, New-York.

Tennessee.—Les journaux whigs de cet Etat parlent avec la plus grande confiance du résultat probable des prochaines élections. Ils ont tous la conviction que le gouverneur Stones sera réélu par une belle majorité. Les whigs offrent de nombreux paris, mais ils trouvent très peu de preneurs.

Raisin de Malaga.—M. Jacob Hott, de cette ville planta, il y a environ dix-huit ans, quelques graines de raisin de Malaga; et l'une de ces graines que l'on croyait toutes perdues, vient cet été de pousser un rejeton qui promet de fort beaux fruits. Ils seront à peu près en grosseur le double des raisins ordinaires. On peut voir et la vigne et les fruits dans le jardin de M. Ott, cirque de Tivoli.

[*Correspondance particulière de l'Abeille.*]
Paris, 14 Juin 1843.

La session tire, j'ai presque dit se traîne à sa fin. A voir la lassitude de la chambre des députés, on dirait qu'elle a organisé le monde, tandis qu'hélas! elle n'a rien fait ou à peu près.

Il est notoire que les monnaies françaises, les premières autrefois, ne viennent plus maintenant qu'en troisième ou quatrième ligne pour la beauté et le fini du travail. Pour sortir de cet état d'infériorité, autant que par un motif d'économie, le ministère avait présenté un projet ayant pour but de centraliser la fabrication à Paris, en supprimant les quelques hôtels des monnaies qui existent encore dans les départements, de doter ensuite la Monnaie de Paris des meilleurs procédés de fabrication connus, et de procéder à la refonte des monnaies de cuivre et de billon, et des pièces de 75 centimes et 1 fr. 50. Ce projet, quoique bien simple et parfaitement rationnel, a épouvanté la chambre et provoqué, particulièrement la résistance des députés des départements qui conservent des hôtels de monnaies.

Ne croyez cependant pas qu'on se soit borné à repousser en principe et d'abord les dispositions de cette loi; on les a au contraire adoptées, après diverses modifications, article par article; et puis, quand est venu le vote sur l'ensemble, on a tout repoussé, tout rejeté. Rien ne donne bonne opinion d'une chambre, rien ne prouve sa haute intelligence et son aptitude comme cette manière de procéder, qu'elle a employée plusieurs fois déjà pendant cette session. Vous paraissez étonné; rien de plus simple cependant: on vote l'un après l'autre, par assis et levé, tous les articles d'une loi, non pas à la course et sans discussion, mais gravement, en prenant son temps, et après les avoir copieusement amendés et sous-amendés; puis, quand vient le vote sur l'ensemble, on met des boules noires. On dit un gros NON final qui neutralise tous les petits oui de détail, et le tout est fait. C'est une manière de passe-temps législatif encore inconnu chez vous et dont vous pourriez faire votre profit en amendant un peu vos règlemens.—Qu'en dites-vous?

Encore une preuve de la sollicitude de la chambre pour les intérêts matériels: elle a refusé de mettre à son ordre du jour la loi sur les patentes, qui se trouve ainsi être renvoyée aux calendes grecques.

Voulez-vous avoir une idée de sa justice distributive? Par suite d'un ouragan qui a dévasté la colonie de Pondichéry, un grand nombre de familles se trouvent là-bas dans la plus affreuse misère, et l'on demandait en conséquence un secours à la chambre pour ces infortunés. Ce secours est nécessaire, urgent, indispensable, nul ne le conteste; mais il se trouve que les autorités de Pondichéry ont abusé de l'incurie du gouvernement pour détourner diverses sommes (environ 500,000 francs en dix ans) de leur destination, et pour punir les administrateurs on condamne les administrés, qui n'en peuvent mais, à mourir de faim en refusant le crédit. Qu'on cherche à détruire les abus, que pour cela on remonte à leur source par une investigation sévère, et qu'enfin on punisse rigoureusement les coupables quels qu'ils soient, rien de mieux: c'est le droit, c'est le devoir de la chambre; mais qu'on donne à manger en attendant à ceux qui ont faim.

Ce n'est point ainsi qu'on procède. La Chambre refuse le pain aux petits qui meurent d'inanition, sous le vain prétexte d'indignation, et laisse les grands dévorer tranquillement leurs rapines, car il n'est question ni d'investigation ni d'enquête. On a rejeté le crédit, voilà tout. Et le pouvoir, comme s'il avait la conscience de ne pas sortir parfaitement blanc d'une enquête provoquée sur ces faits, a gardé le silence, au lieu de venir hardiment soutenir le crédit demandé pour des malheureux tout en provoquant lui-même une investigation sévère.

C'est ainsi que les choses se passent en ce pays. Le pouvoir ne songe qu'à vivre et à couvrir ses actes comme il peut; l'opposition n'a souci que de renverser des ministères—on n'imagine même pas qu'il y ait autre chose à faire.

Encore un incident tiré de cette discussion de Pondichéry. M. Roussin, ministre de la marine et des colonies, voulant justifier son administration de la part qu'elle peut avoir dans les actes incriminés, a laissé échapper un mot que tout le monde blâme ici comme une incroyable naïveté et qui ne me semble à moi qu'un aveu brutal de franchise. "On sait bien, a-t-il dit, *qu'il est impossible qu'un ministre lise tout ce qu'il signe.*" Comment! S'est-on écrié de toutes parts, comment M. Roussin a-t-il pu dire pareille chose! Mais c'est inoui! fabuleux!—"Qu'on le pense, dirait quelqu'un; mais qu'on le dise, jamais!—C'est plus qu'une naïveté, dirait un troisième, c'est un suicide politique,—c'est une confession d'incapacité, &c."—Cependant, à tout prendre, M. Roussin n'a fait que dire tout haut ce que tous les hommes au fait de l'administration pensent tout bas. Il est plus franc que les autres, voilà tout. Il est en effet impossible avec le système de centralisation qui existe en France qu'un ministre lise tout ce qu'il signe. Il est surtout impossible qu'il puisse prendre connaissance des affaires qui lui passent par les mains, et qui se résument en définitive par une signature. C'est un fait reconnu de tous ceux qui connaissent un peu les rouages de l'administration; il y a plus, ... pas, alors même qu'il ne ferait pas autre chose, ... même que les affaires courantes du cabinet, les discussions des chambres et les exigences de la politique ne prendraient pas une grande partie de son temps.

Mais le ministre est coupable, et avec lui et comme lui, sont coupables tous les ministres qui se sont succédés au pouvoir depuis trente ans que le gouvernement représentatif existe en France, de n'avoir pas signalé le mal et de n'avoir fait aucun effort pour sortir d'un système de mensonge et de ténèbres qui, sous le spécieux prétexte de constituer un pouvoir fort, livre la France à une bureaucratie irresponsable et inintelligente.

Le crédit pour les nouveaux établissemens français dans l'Océanie a été discuté dans le même esprit et avec la même intelligence des légitimes besoins du pays. Cependant, celui-ci a été plus heureux et mieux soutenu par le pouvoir qui, pourtant là-dessus n'est pas irréprochable tant s'en faut.

En Espagne il n'y a rien de changé si l'on s'attache aux faits positifs. Mais il est évident que l'agitation produite partout par la retraite forcée du ministère Lopez augmente graduellement par une sorte de réaction d'une province à l'autre. Il y a eu et il y a des mouvemens à Grenade, à Almeria, à Malaga, à Séville, à Jaen, à Sarragosse, à Tarragone, à Reus, à Barcelone, &c. &c., presque partout enfin. Sur plusieurs points assure-t-on, les troupes ont fraternisé avec le peuple; mais cependant on ne peut pas dire qu'il y ait encore eu rébellion ouverte.

Le pays tout entier est profondément agité quoique par des motifs différents, car l'Andalousie ne s'émeut point du traité des Cotons comme la Catalogne, et sans doute il peut surgir d'un instant à l'autre un prétexte d'insurrection violente et de guerre civile, quoiqu'on ne sache encore aucun acte de nature à produire ce déplorable résultat. Il faut donc espérer que le peuple se soutiendra jusqu'au bout, son intérêt même lui en fait un devoir, car Espartero est toujours dans la lettre sinon dans l'esprit de la constitution, et toute hostilité à main armée serait dans les circonstances actuelles une faute grave, irréparable peut-être. Maintenant sera-t-on assez sage pour attendre patiemment les élections, c'est ce que nul ne saurait dire, mais Dieu le veuille!

En attendant l'opposition s'organise et se prépare pour la lutte électorale. Un comité composé de six personnes: Lopez, Cortina, Hozega, Isturiz, Santelian, Riva-Herrera, trois progressistes et trois modérés, sert de point central à Madrid et dirige tous les mouvemens dans les provinces.

On annonce que le steamer *Isabel Segunda*, qui se trouvait dans les eaux de Tarragone, s'est prononcé contre le gouvernement d'Espartero, et que le ministre anglais M. Aston, a été requis par le régent d'employer la marine britannique pour le faire rentrer dans l'ordre.—Si ce fait était vrai, il serait de la plus haute gravité; mais nous sommes si fort habitués à recevoir des nouvelles fausses ici, que nous devenons fort incrédules sur les nouvelles d'Espagne.

J. M.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. 3.
Samedi, 8 juillet 1843.

Le Conseil s'est réuni conformément à l'ajournement.

Membres présens—l'honorable A. Vivant, Recorder, aldermen—MM. Bureau, Barthélemy, Boylan, Delassus, De Feriet, LeBlanc et Boulet.

La lecture du journal de la dernière séance et de celle avant a été dispensée.

Sur motion, un comité de trois est nommé pour examiner les qualifications de M. H. Boulet, membre élu du 1er. district.

Après quelques minutes de recès, le comité fait le rapport suivant:

Le comité nommé pour examiner les qualifications de M. H. Boulet, comme alderman élu du premier district, a l'honneur de vous rapporter, que M. H. Boulet possède les qualifications voulues, en conséquence, il vous offre la résolution suivante:

Résolu que M. H. Boulet soit requis de prendre son siège comme alderman du 1er. district.

[Signé] L. P. BUREAU, G. DE FERIET, V. LE BLANC.

Le message suivant du Maire, a été lu:

MAIRIE DE LA Nlle ORLEANS.
23 juin 1843.

A l'honorable Président et Membres du Conseil de la Municipalité No. 3.

Messieurs,

Je me vois forcé de renvoyer à votre considération ultérieure, deux résolutions passées à votre dernière séance du 17 juin.

Par une de ces résolutions vous exigez que les droits perçus pour les tables dans le marché du port, *soient payés en argent au Fermier*, "par les termes du contrat" la Municipalité doit recevoir pour la location du dit marché, ses propres billets ainsi qu'il appert par une résolution passée dans votre séance du 13 décembre 1842, conçue en ces termes: "Et de plus, le fermier sera tenu de recevoir dans le dit marché, les billets de la 3me. Municipalité, lesquels billets seront reçus par la Municipalité en paiement de ces billets." Cette ordonnance n'ayant pas été rappelée à aucune séance subséquente, doit conséquemment rester en toute force.

L'autre à laquelle je fais allusion, est une résolution permettant de tenir un ou plusieurs rachons dans les limites de la Municipalité. Cette mesure si elle était adoptée, occasionnerait bien des plaintes et de la vexation, par suite des odeurs infectes qui émaneraient des endroits ou seraient gardés les cochons, qui pourraient par la suite non seulement incommoder les voisins, mais encore nuire à la salubrité publique.

Avec respect, je suis Messrs,
Votre serviteur très humble,
WM. FRERET, Maire.

Sur la motion d'adhérer aux résolutions du Maire, l'appel nominal est demandé, et produit le résultat suivant:

MM. Bureau, Boylan et Barthélemy, dans l'affirmative, 3 oui—et MM. De Feriet, Delassus, Le Blanc et Boulet, dans la négative, 4 non.

Le Conseil a conséquemment adhéré aux observations du Maire.

M. Delassus motive son vote de la manière suivante:

Je vote contre le veto du Maire, parceque dans mon opinion, le Maire ne s'est pas conformé à la loi qui veut "*que si le Maire désapprouve une résolution ou ordonnance, il devra la renvoyer dans les cinq jours au Conseil avec ses objections*; que de la date de la résolution à celle d'aujourd'hui, il s'est écoulé dix-sept jours.

(Signé) A. DELASSUS.

Lecture est faite d'une lettre du voyer, et sur motion déposée sur le bureau, sujette à l'appel du Conseil.

Lecture est faite d'une lettre de M. Sheridan capitaine du port, et sur motion cette lettre est référée au comité de police.

La pétition de L. Fogarty est lue et sur motion les règles sont dispensées et la résolution suivante est adoptée:

Résolu, qu'une licence gratuite est et demeure accordée à Madame L. Fogarty pour la fin de l'année afin de tenir un petit magasin détaillant de marchandises.

L'état fourni par L. Montamat, collecteur, en vertu d'une résolution passée à la dernière séance, est référé au comité des finances.

La pétition de M. A. Miller a été lue et déposée sur le bureau.

Le rapport suivant de G. W. Harby, est soumis au Conseil:

20ème rapport.

Écoles publiques de la Municipalité No. 3.		
Nombre des écoliers,		228
Mâles,	163	
Femelles,	65	—228
Natifs de la Louisiane,	128	
do des autres Etats,	30	
Etrangers,	70	—228
Ecoliers apprenant l'anglais,	200	
do do le français,	1	
do do l'anglais et le français,	27	
		228

Sur motion, le dit rapport a été déposé aux archives.

Lecture est faite d'une lettre de M. Rasch, et sur motion cette lettre est déposée sur le bureau sujette à l'appel du Conseil.

Lecture est faite d'une lettre de M. Miguel Hernandez, accompagnée de documens concernant la police de la geole et certains montans dûs au capitaine John Younes et à M. Hernandez pour personnes de couleur libres &c.

Sur motion, ladite lettre est référée au comité de police.

Appel des comités.

M. Bureau, au nom du comité de finances soumet le rapport suivant, qui, sur motion, est adopté:

Le comité de finances auquel a été référée la résolution relative au secrétaire de ce Conseil a l'honneur de vous rapporter que, eu égard à l'état présent des finances de cette municipalité il est du devoir du Conseil de réduire les dépenses—En conséquence, votre comité vous offre la résolution suivante:

Résolu que le secrétaire du Recorder sera le secrétaire de ce Conseil, et qu'il recevra pour remplir les devoirs des deux places un salaire de mille piastres par an, payable chaque mois et que son salaire commencera le 1er. juillet courant.

Signé L. P. BUREAU, rapporteur
J. F. BARTHELEMY,
AUG. DELASSUS.

Le même membre, au nom du comité de police soumet le rapport suivant, qui, sur motion est adopté:

Le comité de police a l'honneur de soumettre à ce Conseil, les résolutions suivantes comme amendement à certaine loi municipale maintenant en force relativement aux animaux épaves dans l'écurie,

Résolu, 1o. Que les propriétaires d'animaux tels que chevaux, mulets, vaches &c. qui laisseront lesdits animaux vaquer soit de jour soit de nuit dans les rues, sur les places publiques ou levées de cette municipalité devront payer en plus de l'amende déjà établie par la loi, vingt-cinq cents à la personne qui arrêtera lesdit animal ou animaux et les conduira aux écuries publiques;

Résolu, 2o. que le Recorder aura le pouvoir d'exiger toutes les fois qu'il le jugera nécessaire, de la personne réclamant un animal épave, la preuve qu'elle est vraiment et légalement propriétaire de l'animal réclamé ou qu'elle est autorisée par le propriétaire à le réclamer.

Résolu, 3o. Que tout gardien d'épaves sera tenu d'avoir un livre dans lequel il inscrira tous les animaux épaves, et la correcte description desdits animaux et les noms de ceux qui les auront pris et amenés; ledit registre sera considéré comme propriété de cette municipalité.

Résolu, 4o. Que tous les gardiens d'épaves devront faire un règlement chaque mois avec le trésorier de cette municipalité, du montant des amendes collectées et appartenant à cette municipalité;

Résolu, 5o. Que tous les gardiens d'épaves devront remettre à l'office du recorder, chaque semaine, un état des animaux épaves amenés à ou retirés de son écurie pendant la semaine;

Résolu, 6o. Que le syndic du quatrième district de cette municipalité soit ordonné de mettre en force toutes ordonnances relatives aux animaux épaves, dix jours après la publication de la présente ordonnance.

Signé L. P. BUREAU.
J. F. BARTHELEMY.

Le même membre au nom du comité de police soumet le rapport suivant, qui, sur motion, est adopté.

Le comité de police vous offre les résolutions suivantes, qui seront en vigueur à dater de leur adoption.

Résolu, qu'il sera du devoir du voyer de cette Municipalité de faire en présence du second lieutenant de la garde et du geolier, un inventaire des effets et ustensiles à l'usage de la prison et appartenant à cette municipalité, le dit inventaire sera signé par le voyer et le 2nd lieutenant, et enregistré dans l'office du Recorder et une copie du dit inventaire dûment certifiée par le Recorder, sera délivrée au geolier qui devra conserver avec soin les dits effets et ustensiles et devra les produire aussi souvent qu'il en sera requis; et dans le cas où un d'eux serait perdu ou manquant, le geolier devra le remplacer ou en payer la valeur.

2o. Résolu, que le geolier en sus des livres qu'il tient à présent, devra tenir un livre relié qui sera coté et paraphé par le Recorder de cette municipalité dans lequel il devra entrer jour par jour et sans aucun blanc ni interligne, les esclaves et gens de couleurs libres qui seront conduits à la geole soit comme marrons, soit comme accusés de crimes, soit pour être corrigés, par qui ils sont amenés, spécifiant leur nom et celui de leur maître, si ce sont des esclaves, leur taille et leur couleur, et chaque matin il devra livrer à l'office du Recorder, la liste de tous les prisonniers entrés la veille et il devra produire le dit livre au Recorder et au comité de police toutes fois qu'il en sera requis.

3o. Résolu, que tout geolier ou officier de police qui par négligence aura laissé un prisonnier s'échapper sera passible d'une amende de vingt cinq piastres.

4o. Résolu, qu'il sera du devoir du geolier de tenir en bon état, les fers des prisonniers ou nègres de chaine et de les faire inspecter une fois tous les mois par un forgeron, et les réparations nécessaires seront payées par la municipalité pourvu que les dommages qu'ils auront soufferts ne soient pas causés par la négligence du geolier.

5o. Résolu qu'en cas de maladie d'un prisonnier quand il sera esclave et que son maître sera connu, il sera du devoir du geolier d'en donner notice immédiate au dit maître qui sera tenu de retirer son esclave de la geole en payant les jail fees, et quand le prisonnier sera libre, il sera immédiatement conduit à l'hôpital de charité.

6o. Résolu que, il sera du devoir du comité de police accompagné du Recorder de visiter la prison les premiers de chaque mois, afin de s'assurer dans quel état elle est tenue, si elle est sûre, si les prisonniers reçoivent des provisions en quantité et qualité nécessaires, et s'il n'y est pas commis aucun abus et il devra en faire un rapport au Conseil.

Résolu que toutes ordonnances contraires à la précédente soient et demeurent rappelées.

[Signé] L. P. BUREAU, Rapporteur.
J. F. BARTHELEMY,
G. DE FERIET.

Le même membre, au nom d'un comité spécial soumet le rapport suivant qui sur motion est adopté:

Le comité spécial nommé pour s'enquérir de la cause de la correction infligée par M. Geo. W. Harby, principal de l'école gratuite de la 3me Municipalité à l'enfant Jackson, a l'honneur de vous rapporter.

Qu'ils ont fait comparaître devant eux M. Depaoncle de Jackson et M. Harby, et par l'évidence offerte des deux côtés, votre comité en est venu à la conclusion que la conduite du dit enfant Jackson, envers son principal et instituteur était fortement répréhensible et peu digne d'un bon enfant, que pendant que M. Harby lui reprochait ses fautes passées ledit Jackson se mit à rire et à lui tourner le dos de la manière la plus insultante.

Les témoignages prouvent aussi que M. Harby, sous l'impulsion du moment frappa ledit Jackson avec une latte et lui donna un soufflet, quoique votre comité vous répète que la conduite de Jackson était d'une nature très aggravante, il n'approuve pas la manière dont il a été corrigé. Les punitions corporelles peuvent être bonnes pour les serfs de Russie, mais un enfant sur les bancs des écoles de ce pays devrait apprendre que comme citoyen américain sa personne est sacrée. Votre comité repousse solennellement le fouet. Il est cependant bien certain qu'il est presqu'impossible pour un instituteur, sans avoir recours à des mesures sévères, de commander le respect à un jeune garçon de 14 ou 15 ans, et comme il y en a plusieurs de cet âge et même au-dessus dans votre école publique, votre comité suggère respectueusement à ce Conseil la nomination immédiate de directeurs qui en addition à leurs autres travaux devront conjointement avec M. Harby, faire un code de punitions qui devra avoir l'approbation de votre corps et tendre à maintenir la discipline dans votre école publique.

Votre comité vous offre respectueusement la résolution suivante et vous demande à être déchargé.

Résolu, que ce Conseil continue à accorder la même confiance illimitée qu'auparavant à M. Geo. W. Harby, comme principal de l'école publique de la 3me Municipalité.

(Signé) J. P. BUREAU, Rapporteur.
V. LE BLANC,
THS. BOYLAN.

Sur motion de M. Bureau, les personnes suivantes sont nommées pour constituer un Bureau de Directeurs MM. Bureau, Boulet, Boylan et Delassus.

Du 1er. district, M. L. Lacoste.
" 2e. " M. J. Culbertson.
" 3e. " M. Le. Deltra.
" 4e. " M. Percy.

Sur motion de M. Barthélemy, le Conseil reprend en considération la lettre du voyer qui avait été déposée sur le bureau sujet à l'appel du Conseil, et le même membre offre la résolution suivante, qui a été adoptée après dispense des règles—

Considérant que le voyer est trop chargé de devoirs pour exercer seul une surveillance assez active pour empêcher le vol des outils et matériaux de la Municipalité, et faire cesser les dégradations que l'on fait aux levées et l'enlèvement des terres de la batture.

Résolu qu'il soit créé une place de surveillant inspecteur avec un salaire de $600 par an en bons municipaux, dont les fonctions seront comme suit:

1o. Veiller attentivement à la conservation de tous les outils, matériaux et autres objets appartenant à la Municipalité, dont il sera fait un inventaire par le voyer.

2o. A ce qu'il ne soit fait aucun enlèvement de terre du pied des quais ou remblements jusqu'à une distance vers le fleuve de moins 2 pieds de base pour 1 de hauteur à partir du sommet extérieur du quai ou levée, de sorte qu'il ne puisse être enlevé de terre que ce qui excède le talus extérieur de la levée, talus établi comme il est dit plus haut à 2 pieds de base pour 1 de hauteur.

3o. Faire tous les jours le matin et l'après-midi, l'appel des ouvriers, et veiller à ce que le nombre voulu soit constamment employé aux travaux de la Municipalité.

4o. Dans ses tournées examiner comme le voyer, comme le contracteur et ses employés, quels sont les points des rues qui nécessitent les plus urgentes réparations soit aux terrassements ou remblais; aux ponts d'intersection, aux rigoles, aux banquettes, aux fossés d'écoulements, &c. et de faire sur ces différents objets de fréquents rapports au voyer, sous la direction duquel il sera.

Sur motion, Wm Carly est nommé par acclamation surveillant inspecteur.

Sur motion, les règles sont dispensées et la résolution suivante, offerte par M. De Feriet à la dernière séance, est adoptée:

"Attendu qu'une somme de $30,247 est due à la municipalité No. 3, comme capital des terrains à rente, et que le remboursement d'une partie ou de la totalité de ce capital contribuerait à opérer la rentrée partielle ou totale de nos bons municipaux, en l'appropriant au retrait desdits bons municipaux;

Résolu que le trésorier est autorisé à recevoir en paiement du capital des terrains à rente les bons de cette municipalité, et que le maire est et demeure autorisé à donner pleine et entière décharge et mainlevée d'hypothèque, par acte devant Jos. Cuvillier, notaire public, à toute personne ou personnes qui éteindraient le capital de tout terrain à rente, conformément aux dispositions contenues dans la présente résolution, et que lesdits bons municipaux reçus en paiement desdits terrains à rente seront immédiatement cancellés par le trésorier, et ensuite comptés et brûlés sous l'inspection du comité des finances.

Sur motion, les règles sont dispensées et M. Delassus offre les résolutions suivantes, qui sont adoptées:

Résolu que le notaire de cette municipalité est et demeure autorisé à préparer et faire signer les différens cautionnements des officiers de cette municipalité élus dans la séance du 13 mai 1843. Toute résolution contraire à celle-ci est et demeure rappelée.

Résolu de plus que le secrétaire devra fournir audit notaire une liste contenant les noms de ces officiers, de leurs cautions et des montans de leurs cautionnements.

Sur motion les règles sont dispensées et les résolutions suivantes, offertes par M. Bureau sont adoptées.

Résolu qu'à partir de ce jour toutes amendes imposées en violation des ordonnances de police de cette Municipalité seront payées au Trésorier, moitié au profit de la Municipalité et l'autre moitié au profit du dénonciateur; et que le collecteur de taxes sur colporteurs, voitures, drays, &c., aura droit dans la même proportion, sur toutes amendes qu'il pourrait faire verser au dit Trésorier.

Résolu, que cette Municipalité se dispense du service des lampistes qui sont actuellement employés, jusqu'à ce que l'on puisse se procurer de l'huile pour les fanaux.

Résolu, qu'un congé de six semaines soit et demeure accordé au Secrétaire du conseil, qu'il devra nommer quelqu'un pour le remplacer, et qu'il sera responsable de la dite personne. Le dit congé devant commencer le jour où il installera la personne qui doit le remplacer.

Sur motion, les règles sont dispensées, et la résolution suivante est adoptée, offerte par M. Le Blanc.

Résolu, qu'à l'avenir aucune amende encourue pour contravention aux ordonnances de police ne pourra être remise ou mitigée par le Recorder, sans que le consentement du Conseil ne soit préalablement obtenu; et que toute ordonnance ou résolution contraire à la présente est et demeure rappelée.

Sur motion, le cautionnement à fournir par les hommes de couleur libre, est ... à une somme de cinq cents piastres.

Sur motion, les règles sont dispensées, et M. De Feriet offre la résolution suivante qui a été adoptée.

Résolu, que le Maire est et demeure autorisé à tirer son mandat sur le Trésorier de cette Municipalité pour sa proportion dans les dépenses contractées pour la célébration du 4 de juillet.

Sur motion, le Conseil s'ajourne à trois semaines, samedi 29 juillet 1843, à 6 1/2 heures P. M.

Conforme à l'original.
J. R. VIENNE, Secrétaire.

SALSEPAREILLE DE SANDS.

☞ Cette préparation sans égale, a fait les cures les plus surprenantes de toutes celles qui sont consignées dans les annales de la médecine, et a prouvé ainsi, sans réplique, qu'elle peut atteindre le but élevé auquel elle est destinée. Des malades qui ont souffert pendant longues années de diverses affections chroniques, qui ont dépensé beaucoup d'argent en voyages et frais de médecines, et qui ont été en butte à toutes les douleurs que l'humanité peut souffrir, ont été guéris radicalement par l'usage de quelques bouteilles de Salsepareille. Des rhumatismes chroniques, écrouelles, rhumatismes aigus, dartres, ulcères, douleurs des os, ulcères de la gorge et du nez, scorbut, hémorroïdes, maladies chroniques des yeux, éruptions cutanées, &c. cèdent à l'usage de ce spécifique. Toutes les maladies qui ont leur origine dans l'impureté du sang ou des humeurs seront promptement et radicalement guéries par ce remède qui opère en entrant complètement dans la circulation. Comme il traverse tous les obstacles en passant dans le canal alimentaire, le malade éprouve d'une manière sensible les progrès et la vertu curative de la Salsepareille.

☞ Pour plus amples détails, voir les divers avis dans ce journal et autres.

☞ Préparée et vendue en gros et en détail, et pour l'exportation, par A. B. Sands et Co droguistes chimistes, édifices en granit, 273, encoignure Broadway et Chambers street, New York.

Vendue à la Nouvelle-Orléans, par A. Oliver et Co. 61 rue de Chartres, et par Sickles et Co. No. 46, rue du Canal, par ..., 140, rue de Chartres, et par les marchands et droguistes des divers endroits des Etats-Unis.

Prix, $1 par bouteille—6 bouteilles pour $5.

Nota. Demandez la salsepareille de Sands et n'en prenez pas d'autres. 6 juill.

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Columbus, Coffin, Boston, S & J P Whitney & co
Albambra, Wilson, Trieste et Venise, A Lanfear & co
United States, Decan, Philadelphie, J H Ashbridge
Saracen, Hiler, New York, S & J P Whitney & co
Pawhattan, Prindle, New York, L H Gale
Charlotte, Tripe, Livourne, Weld & co
Oakland, Barry, Liverpool, J A Merritt & co
Brick John A. Lancaster, Loveland, Richmond, F F Beck
Goel. Magnet, Coffin, Charleston, A Kearney & co
Roam, Jones, Apalachicola, Woodland & co
Harriet, Gillet, Port Léon, B Leach

ARRIVES.

Bateau de remorque Shark, Paulding, des Passes.
Navire Vestale, Schneider, de Vera Cruz
Goel. Amazon, Parkinson, de Vera Cruz.
Steamer Monmouth, Griffin, Mobile.
" Diadem, Anschutz, Louisville.
" Lucy Walker, Vann, Fort Gibson.
" Brilliant, Hart, Bayou Sara

DERNIERES DATES.

New-York	juill 3	Londres	juin 16
Boston	juill 3	Liverpool	juin 17
Baltimore	juill 6	Paris	juin 16
Washington	juill 4	Havre	juin 12
Philadelphie	juill 4	Bordeaux	mai 26
Charleston	juil 6	Vera-Cruz	juin 3
Havane	juin 30	Mexico	mai 13
Galveston	juin 30	Tampico	juin 10

INCENDIE DE TALLAHASSEE.
☞ Les membres du Comité de Collectes pour venir en aide aux victimes de l'incendie de Tallahassee, sont priés de se réunir aujourd'hui mercredi 12 juillet, à 7 heures du soir, au bureau de Mr. M. Cohen, avocat, No. 23 Exchange Place.
Wm. FRERET, président.
LOUIS DU VIGNEAUD, D. CARCORAN, Secrétaires.
12 juillet—1

Association Charitable des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.
LES personnes suivantes ont été nommées Directeurs du comité de recevoir pour le trimestre, savoir:
George Allan, bureau du Gaz, rue de la Commune.
J. W. Hall, 41, rue Gravier.
D. Merritt, 47, rue de la Douane.
George Jackson, encoignure des rues Champs Elysées et Victoire.
Alex. Levy, ... et Piety Woods
Bennett Briscoe, 36, rue Gravier.
Harper Dillingham, 30, rue Gravier.
Par ordre, THOMAS LAGAN, Secrétaire pro. temp.
Aucun secours ne sera accordé sans application préalable au comité ci-dessus. 12 juil—

AVIS.
IL est par le présent notifié au public qu'aucune personne n'est autorisée par le soussigné à acheter pour lui en son nom, ni aucuns autres produits. Toute autorisation semblable ayant été révoquée.
S. O. OGDEN,
12 juil—15 26, Bank Place

AVIS.
LE soussigné, exécuteur testamentaire de feu Guillaume Durand, prévient les créanciers et les débiteurs de la succession dont il est administrateur, de se présenter chez MM. Dufour, Durand & Cie., rue de Chartres No. 82, pour ... une liquidation prompte et finale. Les personnes qui doivent à l'ancienne maison Durand frère & Cie sont aussi priées de se présenter au plus bref délai.
12 juillet—4 m 10 PIERRE DURAND.

M. TRON, marchand d'or et d'argent, rue St. Louis No. 107, encoignure Bourbon, a l'honneur de prévenir le public qu'il fait les achats d'or et d'argent à leur juste valeur, et qu'il prend de même en dépôt, ainsi que toutes sortes de marchandises qui ont une valeur intrinsèque; quelque somme qu'on puisse déposer il est à même de la fournir.
Ne pas envoyer des esclaves chez lui sans un certificat.
12 juillet—7

Succession de Louis Labranche.
ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Charles—Cour des Preuves—10 juillet 1843.
La Cour étant ouverte, est présent l'honorable J. L. Labranche, juge.
Sur motion de Félix Grima, avocat de Céphise Pierre, veuve de feu Louis Labranche et administratrice de la succession de son défunt époux, et sur lecture et enregistrement d'une pétition de ladite administratrice, demandant une assemblée des créanciers de la succession de feu Louis Labranche—Il est ordonné que, après publication ordinaire requise par la loi, lesdits créanciers s'assemblent à l'étude de ... notaire public, en la paroisse St. Charles, mercredi le ... août prochain (1843) à dix heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires de ladite succession.
Et il est de plus ordonné et décrété que M. F. Chaix soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents de ladite succession.
Par ordre de la Cour, J. L. LABRANCHE, Greffier ex officio.
12 juillet—3 m 30

Jean Salin vs ses créanciers.
COUR DE PAROISSE—Pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Le 11 juillet 1843—No 14183.
Que toutes personnes intéressées aient à déduire, dans les dix jours à partir, et après la première publication de cet ordre, les raisons pour lesquelles le tableau final et de distribution ... par le syndic ne serait pas homologué et confirmé, et les fonds distribués conformément audit tableau et pourquoi le syndic ne serait pas déchargé de toute responsabilité ultérieure.
Par ordre de la Cour.
Bureau du Greffier, Nouvelle Orléans, le 11 juillet 1843.
C. WEYSHAM, Député Greffier.
12 juillet—3 m 10

BEURRE FRAIS DE L'OUEST—40 barillets et 30 jarres débarquement récent, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
12 juil 44 Poydras

PORC—300 barils mess à l'inspection et à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
12 juil 44 Poydras

CAFE—50 sacs prime, cap Haytien, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co.
12 juil 45 Vieille Levée

PORC—7 barils mess, à l'inspection de Boston à vendre par MERLE, BEYLLE & Co.
12 juil 45 Vieille Levée

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet, à vendre par MANUEL BLASCO, 36, Commune
12 juil

EAU DE VIE de pêches, à vendre par MANUEL BLASCO, 36, Commune
12 juil

SUCRE de la Havane—Blanc, jaune et terré, à vendre par MANUEL BLASCO, 36 Commune
12 juil

A VENDRE au nouveau dépôt de SANGSUES, rue Royale, No. 148, entre St. Philippe et Ursulines—100 onces sulfate de quinine, 100 boîtes poudre de Seidlitz, 500 livres ..., ... jalap en poudre, 100 flacons poison pour mouches, 300 livres alun, ... boîtes poudre pour les dents ..., 50 flacons élixir ..., boîtes pâte pectorale ..., demi-jeannes huile de Palma-christy, 50 flacons élixir cosmétique pour blanchir et adoucir la peau, 30 flacons élixir vermifuge, 300 livres graine de lin, ... On trouvera toujours des sangsues hongroises et suédoises garanties à 24 cents et au dessus.
12 juil PAUL TRASFOREST

Aux habitans, fondeurs, forgerons et autres.
CHARBON DE PITTSBURG.
HUIT chalans chargés de ce charbon de première qualité sont actuellement à Baton Rouge, où ils resteront jusqu'à ce qu'il en ait été disposé. Les personnes qui auraient besoin d'un chalan de ce charbon ou d'une quantité excédant 100 barils, pourront le faire livrer sur toute habitation à la côte au-dessous de la ville à raison de ... cents le baril, en s'adressant par lettre à ..., aux soins de A. Monton, Baton Rouge. 11 juil—15

CHEVAL EPAVE.
CONDUIT aux épaves de la municipalité No. 3, le 9 du présent mois, un cheval gris-blanc, queue et crins longs, plusieurs marques de harnais.
Le propriétaire est prié de le réclamer en se conformant à la loi. E. MAZERAT, capitaine
12 juil—3 m 10

CHEVAL EPAVE.
CONDUIT aux épaves de la Municipalité No. 3, le 6 du présent mois, un CHEVAL bai, ayant la queue et les crins longs, et les deux pieds de derrière blancs. Le propriétaire est prié de le réclamer en se conformant à la loi.
12 juil—3 m 10 E. MAZERAT, Capt.

CHEVAL EPAVE.
CONDUIT aux épaves de la Municipalité No. 3, le 5 du courant mois, un cheval alezan clair, la queue et les crins longs, quelques marques de harnais.
Le propriétaire est prié de le réclamer en se conformant à la loi. E. MAZERAT, Capitaine.
12 juil—3 m 10

$10 DE RECOMPENSE
SERONT payées pour l'arrestation de la griffonne MARY, taille d'environ 4 pieds 8 ou 9 pouces, mince et faisant de petits pas, âgée d'environ 40 ans et ayant une cicatrice au nez. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque logera cette esclave dans une des geoles de la ville.
S'adresser à M. McMANUS, 94 rue Amour.
10 juil—6

DETENUE à la geole de police de la municipalité No. 3, depuis le 4 du courant, une négresse nommée ELLEN ou MATHILDA, se disant appartenir à M. Adolphe ou Hopkins, ou Minor, femme de couleur libre, demeurant 3me municipalité, elle est âgée de 16 à 17 ans, taille de 5 pieds ... pouces, parlant anglais et français.
Le propriétaire est requis de payer les frais dudit avis au bureau de cette feuille et de réclamer ladite esclave au bureau du Recorder, en se conformant à la loi.
Nouvelle-Orléans, le 10 juillet 1843.
11 juillet—10 MIGUEL HERNANDEZ, fils, 2d. lieut. de la Garde

DETENUS à la geole de police de la municipalité No. 3, depuis le ... du courant, un nègre nommé WILLIAM, se disant appartenir à M. George Johnston, demeurant à la paroisse Plaquemines, ... âgé d'environ 25 ans, taille ... Le propriétaire est requis de payer les frais dudit avis au bureau de cette feuille et de réclamer ledit esclave ...
Nouvelle-Orléans, le 10 juillet 1843.
11 juillet—10 MIGUEL HERNANDEZ, fils, 2d. lieut. de la Garde